

Sur les pas de Mathieu Tamet, Maire d'Avallon (1912-1919) et Directeur de l'Agence d'Avallon des Enfants Assistés de la Seine (1896-1919)

Marie-Laure Las Vergnas

Préambule

Mon frère Olivier et moi avons récemment retrouvé le journal de pratiquement 5000 pages tenu du 1^{er} janvier 1910 au 12 novembre 1934 par notre arrière grand-père maternel, Mathieu Tamet, qui a vécu à Avallon depuis 1896 jusqu'à sa mort en 1936. Il a été élu Maire d'Avallon en 1912 et décrit dans son journal la vie à Avallon pendant la Grande Guerre. Mais surtout il détaille son travail comme Directeur de l'Agence des Enfants Assistés de la Seine. Nous avons complété ces informations par la lecture des archives de l'Agence, des enquêtes sur le terrain et des rencontres avec d'anciennes familles nourricières et enfants assistés de la région. Ceci permet de brosser un tableau de l'agence et de son fonctionnement.

Une première conférence sur ce sujet a été donnée à la Société des Sciences de l'Yonne en février 2000. Une seconde conférence a été prononcée à la Société d'Etudes d'Avallon en juin de la même année. Elle présentait donc un stade un peu plus avancé des recherches, en particulier grâce aux enquêtes et rencontres sur place. Nous renvoyons donc à l'article du Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne pour le cadre historique et les généralités sur les enfants assistés et avons choisi de centrer le présent article sur les circonstances proprement avalonnaises.

Mathieu Tamet (1858-1936)

Mathieu Tamet est né le 25 janvier 1858 à Saint Etienne, de parents passementiers originaires de Saint Genest Malifaux (Loire). Il sert dans l'armée, au moins 16 ans dans les Alpes : adjudant d'Infanterie, médaillé militaire, officier d'académie. Le 14 octobre 1886 il épouse à Gap Anne-Marie André, dont il a trois filles, toutes nées à Gap : Maria (notre grand-mère), Laure et Suzanne. Il entre dans l'Administration de l'Assistance Publique le 15 septembre 1892, devient Commis d'agence en mars 1893. D'abord Commis, puis Directeur de l'agence d'Ecommoy (Sarthe, 40 km au sud du Mans), il devient Directeur de l'agence d'Avallon le 28 septembre 1896, poste qu'il conservera jusqu'à sa retraite effective de l'Assistance Publique le 31 mars 1919. On envisage alors de lui confier la création d'une agence à Pau, mais cela ne se fait pas, et il arrondira sa retraite comme agent des Assurances Générales.

Il est, par ailleurs, élu Maire d'Avallon en mai 1912. Aux élections de novembre 1919 il est réélu conseiller municipal, mais refuse d'accepter le poste de Maire sans rémunération. Il ne sera pas réélu aux élections suivantes, en 1925. Il sera également rédacteur en chef de la Revue de l'Yonne du 1^{er} janvier 1923 à mars 1924.

Très malade du 13 mars au 24 mai 1924 (« encéphalite léthargique »), il cesse ses activités professionnelles (Assurances) et politiques (battu aux élections) fin 1925. Il restera toutefois Administrateur de Service de l'Hôpital.

Il meurt le 6 octobre 1936 et est enterré au cimetière d'Avallon.

Sa fille aînée Maria a épousé Hippolyte Luc, un enfant assisté placé à Sainte-Magnance, dont nous décrivons l'itinéraire à la fin de cet article. De cette union sont nés deux enfants, Jean et Anne-Marie, notre mère.

Avant de nous lancer dans l'histoire de l'agence des Enfants Assistés de Paris, partons faire quelques pas avec Mathieu Tamet en lisant de longs extraits d'un article dans lequel il décrit un jour de tournée au sud d'Avallon début 1909.

« Le vent soufflait en tempête et la pluie faisait rage ; de gros nuages noirs semblaient se donner la chasse et filaient rapidement vers le sud-est. Blotti dans la victoria, je songeais à la rude tournée entreprise, aux mauvais chemins que j'allais trouver, chemins que je parcours inlassablement depuis plus de 12 ans et qui me sont familiers, sinon toujours favorables. De temps en temps je regardais mon

brave cocher qui, moins abrité que moi, mais impassible sur son siège relevé, recevait en plein visage l'humide rafale. Nous arrivions au faubourg de Cousin-la-Roche, près du pont Claireau, sous lequel passe "le Cousin". [...]

Enfin, nous voici dans les bois, au commencement de la montée qui, pendant 8 kilomètres me donnera le temps de rêver. L'averse tombe toujours avec violence ; le petit "ru" qui borde la route gronde comme un gave. Nous sommes en plein bois, à la pluie succèdent d'épais flocons qui m'assaillent jusque dans la voiture ; la rafale est si intense qu'elle oblige le cheval à ralentir le pas et transforme le cocher en statue de neige. Le ciel semble vouloir nous écraser, les nuages sont si près de nous qu'ils m'ont caché un instant le cheval. Nous arrivons en face de Montmardelin à l'orée du bois. Il nous faut une demi-heure d'efforts, une lutte acharnée contre les éléments déchaînés, pour arriver au sommet, au carrefour de la Cabane. Enfin ! c'est la descente pendant près d'une lieue, jusqu'au viaduc de Chastellux. Nous avons passé de la vallée du Cousin dans celle de la Cure. La pluie a succédé à la neige, l'horizon s'est élargi, et de l'autre côté de la Cure s'élèvent les collines morvandelles sur les pentes et les sommets desquelles sont semés des villages et des fermes, dont les toits émergent parfois entre le lacis des branches. [...]

Nous partons pour la "Rue Perrin", village situé au sommet d'une colline, dominant le château que nous contournons et laissons derrière nous. Un quart d'heure après, nous sommes au hameau où je trouve du monde dans toutes les maisons, le mauvais temps ne permettant pas d'aller travailler dans les champs. Tous les enfants de 6 à 13 ans sont en classe ; pas de malades, seule une petite fille de 3 ans se met à "chougnier" lorsque j'apparais sur le seuil, sa nourrice lui ayant annoncé que si elle n'était pas sage, son papa d'Avallon l'emmènerait dans sa voiture. Je calme l'enfant avec de douces paroles et lui promets une belle poupée pour le moment où elle saura lire. Enfin, je remonte en voiture pour aller à la "Rue de la Croix" où j'ai deux bons placements. "Je crois bien, me dit un nourricier, que vous ne voulez plus me confier d'enfant, depuis le temps que je vous en demande un de 5 à 8 ans ! Est-ce que les femmes de Paris "n'en faisons plus ?". Rassurez vous, dis-je à ce brave homme, je ne manquerai pas de vous donner satisfaction, dès que ce sera possible, mais soyez patient et songez que j'ai plus de trois cents demandes dont quelques unes remontent à 4 ou 5 ans. C'est, poursuivi par des jérémiades, que je pars pour "la Bascule". Ici encore tout va bien, toutefois une nourrice m'apprend que, selon les cancans du village, je vais en retirer tous les enfants. Ce faux bruit a été répandu - à n'en pas douter - par des nourriciers à qui j'ai enlevé récemment mes pupilles.

Il faut maintenant laisser la voiture pour me rendre "au Vernois" où j'ai quatre placements ; ce village est situé à moins d'un kilomètre de la route, et le faux chemin qui y conduit est caillouteux et, en partie, couvert de glace. La pluie tombe toujours, pourtant les nuages sont moins bas et le temps se refroidit. La neige reparait, rare d'abord, puis drue, mais s'arrête bientôt. Même un coin de bleu se hasarde, doux comme une promesse. Tout va bien au Vernois, seule une fillette de 6 ans n'a pas été envoyée à l'école, qui est à 2 kilomètres, à cause du mauvais temps ; elle est si gentille avec ses boucles dorées et ses yeux rieurs, et si confuse d'être en défaut, que je lui promets une belle poupée pour ses étrennes prochaines, car elle sait lire presque couramment. Il est 10h 3/4, vite je pars pour ne pas arriver trop tard à l'école où je trouverai tous mes enfants et pourrai visiter quelques paniers de provisions. Un temps de trot et nous voilà en face de l'Ecole. Je me hâte d'inspecter le repas des écoliers qui ne vont pas manger chez leurs nourriciers. Les uns ont un oeuf dur et un peu de fromage, les autres ont un morceau de porc salé avec un fruit, les plus favorisés un petit chaudron de soupe au lait ou aux légumes avec un oeuf que l'institutrice fera chauffer tout à l'heure. Impossible de penser à une cantine scolaire tant est petit, à cause de la proximité de la nouvelle école, le nombre des enfants qui mangent en classe. J'entre dans la classe des garçons - tout ce joli monde se lève et M. l'Instituteur vient à moi la main tendue ; je fais l'appel, pas de manquants. Il n'y a pas de mauvais sujets mais quelques paresseux qui, je crois, sont peu stimulés par leurs nourriciers. Je leur adresse une semonce paternelle et je passe à la classe des filles. Afin de conquérir le cœur des petites et les encourager, je promets des poupées pour l'an prochain. Il faut voir se trémousser toutes ces petites frimousses espiègles ; pour un instant les enfants du pays voudraient être des nôtres. Il est onze heures 20', je dis au revoir aux enfants et aux maîtres et en route pour la "Rue Chenot". La pluie a enfin cessé, et je visite assez rapidement mes placements, poussé par un grand appétit. Hâtons nous ; d'ailleurs, rien à signaler, aucun incident. Un petit espiègle de 4 ans prend la fuite en me voyant couvert d'une peau de chèvre et ne veut rentrer. Je n'insiste pas afin d'éviter des larmes, plus tard il me connaîtra mieux et m'aimera un peu. Midi et demi ! Allons bien vite déjeuner.

[après le déjeuner] *Je laisse le cheval se reposer et, pédestrement, je me rends à "la Rivière", petit village sur le flanc du coteau, où j'ai un unique placement, et de là "aux Quatre-Vents", groupe de cinq maisons juché au sommet de la colline. Heureusement le temps s'est éclairci. Allah me protège - un froid assez vif a succédé à la pluie et à la neige. De grands nuages noirs barrant l'horizon semblent porter des frimas sur leurs lourdes ailes, mais un peu d'azur se montre au zénith. J'entre dans mon placement où je trouve la maison vide ; je vais partir, quand la nourrice et ma fillette sortent d'une écurie voisine et m'arrêtent sur le pas de la porte. Une petite conversation s'engage pendant quelques minutes, tout en causant je signe mon livret, je serre deux mains et... je prends la fuite. Dix minutes plus tard je suis à l'auberge et le cocher attelle.*

Départ à 3 heures pour le village d'Ouches, situé au milieu des bois. Les trois kilomètres de montée se font naturellement au pas jusqu'à la " Belle Verne" (maison forestière) où tout le chenil aboie furieusement. A 3h 45, arrivée dans le village, un des plus sales de la région. Je quitte la voiture pour m'engager à pied dans un chemin boueux, plein d'ornières, où j'enfonce jusqu'aux chevilles. Pour éviter de m'embourber tout à fait je suis obligé de bondir de pierre en pierre, attentif à ne point choir dans le cloaque - gymnastique fatigante et peu agréable sous le poids de lourds vêtements d'hiver et d'énormes souliers ferrés. Le village d'Ouches comprend plusieurs groupes distincts de maisons et nos pupilles sont semés un peu partout. Je trouve du monde dans toutes les chaumières ; les enfants d'âge scolaire ne sont pas encore rentrés, car l'école de St André-en-Morvan est à 3km 500 environ. Une fillette de 7 ans, un peu chétive, a été gardée à la maison parce qu'il neigeait ; je n'ai pas le courage de gronder les nourriciers car, à leur place, j'aurais agi de même. A 4h 45, la tournée est finie ; en route pour Serée, où nous arriverons vers 5h 1/2, à la tombée de la nuit. [...] Nous sommes [...] dans un petit hameau au milieu des bois. Les enfants rentrent de l'école qui est à 3 kilomètres. Tous ont bonne mine et leur gaieté témoigne des jeux de la route ; ils paraissent surpris de me rencontrer si tard dans leur village. Garçons et filles ne semblent pas fatigués ; demain matin ils recommenceront sans se faire prier leur petite étape journalière. Pas de plaintes ; nourriciers et élèves vivent en bonne intelligence. Pas de malades, sauf un petit garçon légèrement grippé, qui tousote au coin de l'âtre familial. A 6h 1/2, la tournée est achevée et il ne me reste qu'à regagner mes pénates. »

L'Agence d'Avallon des enfants assistés de la Seine

Rappelons brièvement que, dès la création de l'Hospice des Enfants Trouvés à Paris par Vincent Depaul en 1639, le placement des enfants en nourrice à la campagne a été institué. A la fin du XVIII^e siècle, le placement se transforme : la croissance du nombre des abandons, la désorganisation et l'absence de moyens liés à la Révolution amènent les hôpitaux à laisser les enfants le plus longtemps possible à la campagne. A la fin du XVII^e siècle, les placements nourriciers se trouvaient uniquement en Normandie et en Picardie. Vers 1820 le Morvan devient une région nourricière privilégiée. C'est également à cette période qu'est créée l'agence d'Avallon.

Evolution de la population

Les placements en nourrice autour d'Avallon ont commencé au début du XIX^e siècle. A la création de l'agence vers 1820, on y trouve 413 enfants (sur 13 031 répartis dans 42 arrondissements). La population augmente jusque dans les années 1870, en même temps que le nombre total d'enfants placés en France (1866 : 1 136 enfants sur 24 432 dans 41 arrondissements). On atteint, semble-t-il, un maximum pour Avallon au début du XX^e siècle (1902 : 2 000 enfants à Avallon et Quarré les Tombes, l'agence ayant été dédoublée). La population va ensuite diminuer régulièrement (1211 enfants en 1916).

A ces chiffres qui, comme tous ceux qui précèdent, ne concernent que les pupilles de la Seine, il faut ajouter pratiquement autant d'enfants de la Seine-et-Marne, de la Seine-et-Oise et de l'Yonne placés dans le sud du département ; on obtient ainsi, pour le début du XX^e siècle, un total d'environ 4 000 enfants assistés placés sur le territoire de l'agence d'Avallon – Quarré-les-Tombes.

Répartition géographique des pupilles sur le territoire de l'Agence

En 1896 l'agence d'Avallon comporte quatre circonscriptions : Vézelay, Avallon, Cussy les Forges et Quarré les Tombes (carte n°1). Dans les circonscriptions de Cussy et de Quarré le placement des enfants du département de la Seine se fait en concurrence avec celui des départements de Seine et Marne, de Seine et Oise et de l'Yonne, ce qui limite les possibilités.

A cause de cela et aussi de la paresse du précédent directeur, les enfants sont très mal répartis : on les trouve dans seulement 12 communes sur les 50 de l'agence, et bien souvent dans des placement doubles, voire triples, et quelques fois – surtout à Quarré-les-Tombes - mélangés aux enfants des autres départements.

Dans la circonscription de Cussy (19 communes), les 4 communes de Cussy, Magny, St Brancher et Ste Magnance accueillent à elles seules 473 élèves sur 562.

Dans celle de Quarré-les-Tombes (4 communes), les enfants – environ 500 - ne sont pratiquement placés que sur les communes de St Léger et de Quarré.

Dans la circonscription d'Avallon (18 communes), 129 enfants sont principalement placés sur les communes de St Germain et de Chastellux.

Quant à la circonscription de Vézelay, il n'y a que 56 élèves « à la pension » dans les communes de St Père et Domecy.

On constate donc que la répartition est complètement déséquilibrée géographiquement (voir carte n°1) : la plupart des placements sont situés au sud d'Avallon, dans le Morvan.

Le 1^{er} octobre 1896, l'agence d'Avallon est dédoublée par création de l'agence de Quarré-les-Tombes pour améliorer cette répartition et rendre plus disponible le Directeur de l'agence d'Avallon pour identifier de nouvelles familles nourricières dans les cantons de Vézelay et d'Avallon. Toutefois les rapports d'inspection soulignent que *« ces placements ne vaudront jamais ceux du Morvan »*, en particulier pour les enfants à la pension.

En 1910, on constate que la situation s'est améliorée (voir carte n°2), ce qui, avec la diminution du nombre d'enfants placés, amène la suppression officielle de l'agence de Quarré-les-Tombes le 1er mars 1910. Toutefois la densité des placements reste encore déséquilibrée ; dans son journal, Mathieu Tamet constate la faible densité des placements dans la moitié nord du territoire de l'agence : 24 août 1910 : *« Départ à 6h1/2 du matin pour aller en tournée au-delà de Vézelay, dans les communes éloignées de ce canton. Journée fatigante : 75km de parcours pour aller voir une vingtaine de pupilles, la plupart gagés »*.

27 janvier 1911 : *« Ce matin le temps est couvert et la pluie menace. Je pars à 7h 1/2 du matin en tournée dans le canton de l'Isle sur Serein, environ 60 km à faire et peu d'enfants à visiter. Je me suis mis à table à 1h du soir à l'Isle sur Serein et en suis reparti à 2h45, il était nécessaire de laisser 2 heures de repos au cheval qui était fatigué, et moi aussi. Après avoir visité les communes d'Angély, Athie et Provency, je suis rentré à 6h 1/2 à Avallon. Les chemins étaient dans un état pitoyable, et à Buisson nous avons dû revenir sur nos pas pour aller à Athie par Buissonot, car le chemin direct était, paraît-il, impraticable, les roues enfonçaient jusqu'aux moyeux dans les ornières. »*

3 avril 1911 : *« Départ à 7h en tournée, vers Joux la Ville, etc... Tournée pénible pour voir une poignée d'enfants. Rentrée à 6h 1/2 à la maison »*.

Dans les circonscriptions du sud, les départements de la Seine, de la Seine et Marne et de la Seine et Oise observent plus ou moins un modus vivendi, mais cette concurrence conduit à tolérer le placement de plusieurs enfants dans la même famille.

12 avril 1910 (journal de Mathieu Tamet) : *« Je suis parti en tournée à 7h du matin pour visiter les enfants placés à Bussières et à Beauvilliers. Vers 10h du matin il pleut, mais cela ne dure qu'une demi-heure à peine. La plupart, presque tous les placements sont bons ; les demandes sont assez nombreuses quoiqu'il y ait déjà un assez grand nombre d'élèves de Seine et Marne et de Seine et Oise. Les écoles paraissent fréquentées assez régulièrement, et maîtres et maîtresses ont l'air de braves gens. »*

Il reste toutefois encore 97 placements doubles, qui sont considérés par l'Inspecteur comme « *trop de moitié* ».

En 1918, le rapport du Directeur d'agence décrit une répartition géographique similaire, et note encore 125 placements doubles et 3 triples.

Organisation de l'agence

Elle comprend un Directeur, un commis et une surveillante. Des médecins, un par circonscription, assurent le suivi médical des pupilles, les visites des nourrices et des nourrissons. Le Directeur est tenu d'effectuer quatre visites par an de chaque pupille, ce qui l'oblige à effectuer une vingtaine de tournées par trimestre. Mathieu Tamet effectue ces tournées en voiture à cheval ou à bicyclette en été, par souci d'économie (photo). A partir de 1911 il effectuera les plus longues en voiture automobile.

Son journal décrit les conditions parfois difficiles de ces tournées :

9 septembre 1910 : « *A 6h 1/2 je suis parti pour faire une assez longue tournée à St Brancher et à St Léger Vauban (environ de 48 à 50 km) dans un pays très accidenté. C'est Jules G. qui conduit le cheval Indemne, lequel a deux pattes enflées et a besoin d'être tenu avec le plus grand soin pour qu'il ne tombe pas ; le pauvre animal fait tout ce qu'il peut, mais je suis obligé de descendre de voiture sur les Capucins, car il ne peut plus marcher et s'arrête épuisé. Pourquoi se mettre en route avec un cheval fourbu ? Décidément il n'y a plus de bons chevaux au « Chapeau Rouge » et, si cela continue, il faudra que je change de loueur, ce qui m'ennuierait beaucoup.* »

16 septembre 1910 : « *Tournée très pénible, j'ai fait la partie la plus éloignée de St Léger Vauban – environ 75 km dans un pays très accidenté, aussi avais-je pris une voiture à deux chevaux ; malgré cela, arrivé à Montmardelin, un des chevaux « Cérés » a refusé de marcher, il a fallu la dételer et l'attacher derrière la voiture. Au bout d'un moment elle se faisait traîner et son malheureux camarade n'en pouvait plus et menaçait de rester en route ; la marche au petit pas s'imposait. Fort heureusement, à ce moment, Octave Petit, boucher à Avallon, vint à passer et sur ma demande voulut bien me laisser monter dans sa voiture. Grâce à cette rencontre inespérée je pus arriver chez moi à 8h du soir. Jules, mon brave cocher, n'a pas du rentrer avant 9h ou 9h1/2. La cavalerie de la maison Chanut laisse de plus en plus à désirer, et si cela continue je serai obligé de changer de loueur »*

17 novembre 1910 : « *Il a plu et légèrement neigé pendant la nuit. Ce matin départ en tournée avec le père G.. Les routes sont glacées et comme la pauvre « Marguerite » n'est pas ferrée à glace, nous sommes obligés d'aller à Chassigny pour lui faire mettre des clous. Aussi, partis à 7h du matin, n'arrivons-nous qu'à 9h1/2 à Brécy (à 12 km). Il fait froid et les chemins sont difficiles et fatigants pour le cheval. Nous arrivons à 1h1/4 à Cussy les Forges pour déjeuner. Je fais entre 2h1/2 et 3h1/4 une petite partie du bourg de Cussy. A 2h1/2 la neige commence à tomber. Vers 3h, elle choisit à gros flocons – le froid est assez vif, le vent vient du NE, très violent ; nous partons quand même pour Villiers–Nonains où nous arrivons vers 4h, le cheval éreinté, le cocher changé en statue de sel et l'intérieur de la victoria tapissé de mouches blanches. Nous subissons une vraie tourmente et, malgré la meilleure volonté, il m'est impossible de continuer la tournée. Nous repartons aussitôt pour Cussy ; le cocher va se sécher à l'auberge, moi je vais boire une tasse de café bien chaud chez le Dr Bardin qui rentre également de tournée. Après quoi nous repartons pour Avallon par une pluie battante qui transforme la route en une nappe de neige liquide. Le vent est toujours au NE. Enfin nous arrivons à 6h1/4 à Avallon, le père G. trempé comme une soupe et moi les pieds humides et froids. Comme la maison est bonne en arrivant et quel bonheur de manger une bonne assiette de soupe chaude ! »*

Les nourrices et les enfants au sein

Il est prévu, en 1897, que l'agence d'Avallon fournisse 2 nourrices tous les mois, celle de Quarré-les-Tombes 4. Ces nourrices vont à Paris chercher des nourrissons pour les allaiter chez elles. Le transport s'effectue en wagons de 3^{ème} classe non chauffés pour le trajet Paris-Avallon et en voiture à cheval sur le territoire de l'agence. Les nourrissons subissent à l'arrivée à Avallon une contre-visite médicale à laquelle assiste le directeur :

Conférence prononcée à la Société d'études d'Avallon en juin 2000

18 février 1910 : « *A 7h du matin contre-visite des 2 nourrissons venus par le convoi : l'un des 2 enfants est atteint de bronchite aiguë. J'ai fait des recommandations à la nourrice pour le voyage et avisé immédiatement le Dr Archarski, de Chatel-Censoir, d'aller le visiter sans retard. Le médecin de l'hospice (ou plutôt l'interne de service) a eu le plus grand tort de faire voyager un petit enfant qui pouvait mourir en route* ».

18 août 1912, dimanche : « *A 7h je vais à la contre-visite des nourrissons. J'y trouve deux petits enfants de 1 et 4 mois en très mauvais état ; un envoyé à l'hôpital* ».

En fait l'agence n'arrive pas à fournir le nombre de nourrices prévu . De 37 en 1906, on tombe à 22 en 1907, 20 en 1908, 14 en 1909 et une seule en 1920. En 1910 l'Inspecteur Jalabert, dans son rapport, note que « *le recrutement est difficile de longue date* ». Cette difficulté de recrutement des nourrices pour l'Assistance Publique est attribuée par les inspecteurs et par Mathieu Tamet à la diminution de la natalité, à l'exode des jeunes ménages vers les grands centres et aussi à la concurrence des bureaux et des particuliers qui offrent des rémunérations bien plus importantes. L'excellente réputation des nourrices du Morvan leur permet d'obtenir de très bonnes places et n'en laisse que peu disponibles pour l'Assistance Publique.

Les rapports d'inspection en concluent qu'il faut renoncer à faire de la région d'Avallon une zone de placement de nourrissons, qu'il faut mettre ceux-ci en Normandie ou dans le Nord, où l'on trouve facilement des nourrices, et qu'il faut, par contre, reconnaître le caractère d'Avallon comme agence de « placements d'avenir ». Il faut y mettre des enfants sevrés, car l'agence, comme celles d'Ebreuil, de Lormes ou de Saulieu, recèle de très bons placements : les enfants y restent jusqu'après leur majorité. « *Dans le Morvan, les enfants assistés sont traités comme ceux de la maison* », dit l'Inspecteur principal Antonin Mullé dans son rapport de 1896. Sans généraliser autant, Mathieu Tamet cite, dans son journal, des exemples de parcours intéressants de certains pupilles :

12 avril 1910 : « *J'ai déjeuné pour 2f 50 chez la Veuve V., à Cordois, qui ne me semble pas une excellente cuisinière, mais qui, en tous cas, est une brave et digne femme, quoique un peu bavarde. Il y a chez elle une ancienne pupille, Marguerite S., qui a 23 ans et qui y est depuis l'âge de 15 mois, aussi est-elle aussi maîtresse que la patronne.* »

13 mars 1910 : « *Journée ensoleillée, agréable pour la promenade. Je suis allé voir mon petit nourrisson de deux mois, placé chez la Veuve D. (une ancienne élève qui a perdu son mari il y a deux mois et demi). L'enfant se porte bien et tête à merveille, son corps est propre et paraît sain, il a profité suffisamment. La maison appartient à M. B., marchand forain, ancien pupille, qui donne gratuitement le logement à Mme D. et a poussé la bonté jusqu'à dépenser près de mille francs pour la faire arranger. B. n'a pas d'enfant et plus tard il se propose de prendre le petit nourrisson chez lui, quand il aura l'âge scolaire. Son avenir est assuré s'il est gentil et intelligent.* »

24 décembre 1910 : « *Aujourd'hui peu de monde au bureau. Vu Frédéric P. qui nous a apporté des pommes de terre ; l'après-midi, il avait son petit coup de feu, aussi parlait-il avec attendrissement des anciens pupilles qu'ils ont élevés, puis gardés comme domestiques. Ce sont de bien braves gens, bons propriétaires, sans morgue et sans préjugés, de bons parents pour nos enfants qui sont reçus chez eux à bras ouverts. Quand ils sont au régiment, ils leur envoient quelques pièces de 5 francs, et plus tard ils les aident à s'établir.*

Voilà du vrai et du bon socialisme. Il n'y a guère qu'à la campagne où il soit possible de trouver des placements de ce genre.»

Le rapport d'Inspection de M. Thirault, en 1899, relève le cas d'une ancienne élève dotée à son mariage par ses nourriciers de Saint Brancher de biens ruraux d'une valeur de 10 000 F.

Le rapport d'inspection de M. Delon, en juillet 1911, va encore plus loin dans ce sens et relève l'impact économique de l'implantation des enfants assistés : « *Les enfants de 2 à 13 ans sont profondément aimés et jouissent de l'estime générale. Ils entrent dans les familles tout jeunes et n'en sortent la plupart du temps que pour se marier et s'établir à leur tour dans le pays.*

Il n'est pas rare de trouver dans les villages de la région un grand nombre de familles qui se font remarquer par leur probité et leur bonne conduite et dont les chefs sont d'anciens enfants assistés.

A notre époque où les populations rurales ont une tendance marquée à se ruier vers les grands centres industriels et commerciaux, les résultats signalés ci-dessus sont absolument remarquables non seulement en ce qui concerne le service, mais encore au point de vue plus élevé de la prospérité et de la richesse de notre pays. »

Enfants en pension

Ce sont les enfants sevrés de moins de 13 ans (âge limite de la scolarité obligatoire). Ils constituent à peu près la moitié des effectifs de l'agence (611 en 1910). L'Assistance Publique verse une pension aux nourriciers et fournit également les « vêtements » (y compris la « 13^{ème} vêture » remise lorsque les enfants atteignent l'âge de 13 ans), que les nourriciers viennent chercher au bureau. Tous les rapports notent que ce sont des enfants très demandés, en particulier les garçons de 5, et surtout 8 à 12 ans, car ils rapportent un peu d'argent et participent aux travaux. C'est ainsi que Mathieu Tamet note qu'il a en 1909 plus de 300 demandes datant pour certaines de 5 ans.

Dans son journal, il cite quelques cas, où il est obligé d'intervenir pour protéger des enfants en pension :

5 septembre 1910 : *« Parti ce matin en tournée à 7h, avec la pluie et un temps très chargé. Il y a de quoi devenir neurasthénique ! J'ai parcouru avant midi les hameaux de Presles, Villeneuve et Champmorlin..*

Dans l'après-midi, je fais le bourg de Ste Magnance où les placements sont assez nombreux. Chez le fils C., je trouve 2 élèves sans souliers et sans sabots ! Je préviens la nourrice que si le soir même ils n'ont pas de sabots (pour commencer) je lui retirerai les enfants. Voilà bien les paysans – fourbes, avarés et sans cœur. Nous repartons à 5h40. »

14 janvier 1911, samedi : *« Ce matin, j'ai appris que l'instituteur de Tharoiseau, M. G., avait frappé hier à coups de bâton la petite Germaine F., placée chez Henri R., qui n'a pas encore 6 ans, et que – de plus – il y a quelques jours il l'a privée complètement du repas de midi. Je lui ai écrit cet après-midi pour lui exprimer mon mécontentement et lui demander des explications ; je pense qu'il aura de la peine à mettre la raison de son côté ; s'il fait le malin, j'irai trouver l'Inspecteur Primaire et nous verrons. Je ne veux pas que le fait recommence. Cette petite fille est fort gentille ; j'ai dit à la nourrice de ne plus l'envoyer en classe jusqu'à ce qu'elle ait 6 ans. »*

En principe, tous les élèves de 6 à 13 ans sont scolarisés (619 sur 619 en 1910) ; mais il n'ont pas le temps de faire leurs devoirs : ils sont employés aux travaux agricoles en dehors des heures de classe, comme les enfants du pays, d'ailleurs. Ils sont quelques fois envoyés à l'école à tour de rôle. Le rapport d'inspection de 1897 note : *« Le niveau de l'instruction est peu élevé en raison de l'encombrement des classes qui ne permet pas de s'occuper convenablement de tous les élèves. Une école de hameau, depuis longtemps demandée, à été créée à Culètre. Elle desservira 3 villages dont les enfants étaient jusqu'alors obligés de faire 5 km pour se rendre à l'école de Cure. A l'école de Marrault, un tiers des élèves étaient absents au moment du passage de l'inspecteur : l'instituteur semblait trouver ces absences naturelles et prenait parti pour les nourriciers. Le zèle de l'instituteur de Cussy les Forges mérite une attention particulière. »*

Les rapports soulignent au fil des années le très faible niveau d'instruction : en 1909, sur 194 élèves de 11 à 13 ans, 39 ont été présentés et 27 reçus au Certificat d'Etudes ; en 1920, sur 105 élèves de 11-13 ans, seuls 9 ont été présentés et 7 reçus. L'administration verse des primes aux instituteurs, aux nourriciers et aux pupilles en cas de réussite. Mathieu Tamet, de son côté, vérifie que les enfants sont bien traités et bien envoyés à l'école. De son propre chef il distribue des récompenses à ceux qui réussissent à lire et écrire, parce qu'il estime que c'est, pour eux, le seul moyen de s'en sortir. Il obtient ensuite des bourses pour que les plus méritants continuent leurs études.

Le cas exceptionnel d'Hippolyte Luc sera traité à part ; voici quelques exemples cités dans le journal de Mathieu Tamet :

15 avril 1910 : *« Départ à 7h du matin, en tournée, pour visiter les élèves placés à Auxon, St-Brancher et St-Aubin. [...] Les écoles d'Auxon et de St-Brancher sont bien fréquentées, mais à Auxon les enfants sont mieux tenus qu'à St-Brancher. J'ai distribué les récompenses annuelles aux trois écoles mixtes de*

la Commune, et fait bien des heureux. J'en suis bien satisfait, car les pauvres petits ne reçoivent pas souvent des cadeaux. »

22 avril 1910 : *« Départ en tournée à 7h du matin pour visiter plusieurs hameaux les plus éloignés de St Léger - Vauban. J'ai déjeuné à St Léger - Vauban à l'ancienne auberge S. 2f 50. Cela m'a paru un peu cher ; enfin que dire ? Départ à 2 heures pour Ruères et le Bon Rupt. L'Ecole des Ruères est assez bien tenue, et le jeune maître qui en est chargé a une bonne figure. Il semble s'intéresser aux enfants ; il m'en a fait remarquer un, Pierre L. qui est très intelligent - âgé de 12 ans - et qui a eu le certificat d'études en 1909 ; j'ai l'intention, lorsque je l'aurai interrogé encore une fois, de le proposer pour une Ecole Primaire Supérieure. »*

20 septembre 1910 : *« Ce matin à 5h20 deux charmantes petites pupilles sont parties pour l'école d'Yzeure ; je pense qu'elles feront leur chemin, et pourtant j'avais presque regret de les y avoir envoyées. Enfin, les pauvres gamines y passeront toujours quatre ou cinq belles années et apprendront à bien travailler, ce qui leur servira un jour ; comme elles sont gentilles toutes les deux, leur éducation en profitera, car le fonds est bon. Les vacances leur rappelleront leurs bons nourriciers si gentils pour elles, et chaque année elles viendront se retremper au bon air avallonnais. »*

Les pupilles hors pension (HP)

A 13 ans, la pension de l'Assistance Publique cesse d'être versée, sauf pour les élèves continuant leur scolarité ou en apprentissage et les pensions extraordinaires (enfants malades ou infirmes, ...). Les pupilles continuent à être suivis jusqu'à leur majorité (21 ans) et les Directeurs sont même encouragés à leur servir de référence après. La plupart des pupilles sont donc gagés (609 sur 655 en 1910), plus de la moitié chez leurs anciens nourriciers. 85% environ le sont dans l'agriculture.

Deux tiers du montant des gages sont réservés à l'entretien, le solde est versé directement sur les livrets de Caisse d'Epargne des pupilles. En 1896 il était reproché au précédent Directeur de pas contrôler assez l'emploi de l'argent pour entretien. Le rapport de 1896 de l'Inspecteur Raoult précise : *« Les grands élèves sont exploités par les patrons. Les deux premières années ils font durer la 13^{ème} vêture, alors qu'ils sont sensés fournir un habillement complet d'été et d'hiver, et le linge de corps. Il vaudrait mieux que les pupilles perçoivent l'intégralité des gages et prennent en charge leur propre entretien. »* Il estime que *« l'Assistance Publique a fait la fortune du pays »* : dans les familles nourricières hébergeant plusieurs enfants, l'argent versé par l'Assistance Publique pour un élève en pension sert à financer les gages d'un HP et leur entretien ne coûte rien. Cela fournit gratuitement deux travailleurs pour la ferme.

Pour faciliter l'embauche des pupilles, des « louées » avec inscription préalable sont organisées : à Avallon, le 1^{er} mars et les jours de marché (samedi) qui suivent ; à Quarré, le dernier dimanche de février et à Vézelay, au moins certaines années. Les élèves qui n'arrivent pas à se louer passent quelques jours gratuitement au dépôt.

Avant 1897 il était aussi reproché au Directeur de ne pas assez défendre les intérêts de ses pupilles lors de ces louées. Le problème se pose également lors de la réunification des agences de Quarré et d'Avallon en 1910 : plusieurs années seront nécessaires pour remonter le niveau des gages de Quarré que les directeurs ont laissé dériver.

Mathieu Tamet décrit ces louées dans son journal :

19 février 1910, samedi : *«A partir de 8h 1/2 du matin les gens de la campagne affluent au bureau pour les louées et règlements. On tient les prix qui, jusqu'à présent, semblent devoir être légèrement plus élevés qu'en 1909. »*

1er mars 1910 : *« Grande louée annuelle, qui a commencé à 8h 1/2 et a duré jusqu'à midi, pour reprendre à 1h 1/2 et se terminer effectivement à 4h 1/2. On a tenu les prix. Il est resté au dépôt le soir : 1 garçon (H. Eugène) qui n'a pas voulu se gager sous le prétexte d'apprendre "la mécanique" et 16 filles dont la moitié ne seraient plus là si elles l'avaient voulu.[...] En somme, journée très fatigante, avec plus de marchandage que les précédentes, en raison des sujets - de qualité plutôt inférieure - qui se sont présentés au bureau. Il faudra aviser à placer au plus tôt ces jeunes filles qui se*

contamineraient assez facilement au contact de 2 ou 3 brebis galeuses. Pour commencer je leur ai interdit de sortir du dépôt (l'accès à la ville leur est interdit). Mme Bailly, gérante du dépôt, manque d'autorité et d'énergie et, d'ailleurs, n'en fait qu'à sa tête.»

2 mars 1910 : « J'ai quitté le bureau à 5h 1/2 du soir pour aller à la poste et au dépôt où se prélassent une quinzaine de filles - plus paresseuses les unes que les autres. J'ai recommandé à Mme Bailly de les empêcher de chanter. L'une d'elles, la nommée G. Lucie, majeure depuis le 5 février, avait trouvé le moyen de se faire nourrir quelques jours sans travailler ; je l'ai prévenue que, si elle voulait une place, elle pourrait venir demain matin à 9h à mon bureau et que, dans tous les cas, elle devrait quitter le dépôt demain. Cette fille est une farceuse et probablement une paresseuse car, avec sa farce, elle aurait pu se placer avantageusement. »

25 février 1911 : « Dès 9h du matin, j'ai eu un public considérable au bureau pour les louées et règlements de gages. Jusqu'à 4h 1/2 du soir nous avons été occupés exclusivement à ce travail. Journée très pénible, dans une atmosphère surchauffée avec des relents de fumier et d'écurie. [...] Demain louée à Quarré ; je la prévois difficile, en raison des bas prix payés par les gens de cette région jusqu'à présent, par la faute de M. et de M. Je n'ai pas la prétention de modifier cet état de choses d'un seul coup, mais je voudrais y arriver en 2 ou 3 ans. Je crains que le 1^{er} mars au soir il me reste de nombreuses filles au dépôt. J'en ai déjà neuf, dont 4 ou 5 ne valent pas beaucoup de monnaie. En somme mauvaise année que 1911, les domestiques vont se ressentir aussi de la mauvaise récolte de 1910.»

26 février 1911, dimanche : «Départ à 6h40 ce matin pour aller faire la louée des grands élèves, en compagnie de M. Gâteau. Nous arrivons à Quarré vers 9h et nous commençons nos opérations. Enormément de monde jusqu'à midi. De 1h 1/2 à 4h 1/2 du soir, nous travaillons encore sans arrêt. Je crois que j'ai remonté un peu les gages et que dans 2 ou 3 ans les gens de la région de Quarré paieront presque le même prix que ceux des bons pays. M. le Maire nous avait prêté la grande salle de la Mairie, fort heureusement, sans quoi nous aurions été étouffés par le public qui nous encerclait absolument ; après déjeuner c'était une vraie souffrance ».

1^{er} mars 1911, grande louée [d'Avallon] : « Ce matin, dès l'aube, il pleut comme pendant la nuit. Le vent du SO souffle assez fort. Vers 9h la pluie cesse enfin et favorise la louée qui a commencé à 8h 1/2. Beaucoup de monde jusqu'à midi. Un grand nombre de filles n'ont pas de place, par leur faute ; un certain nombre d'entre elles ont le désir de séjourner au dépôt quelques jours pour flâner. Je tâcherai d'y mettre bon ordre. A 1h 1/2, la louée reprend et dure sans interruption jusqu'à 4h 1/2. Sur 25 filles qui ont déjeuné aujourd'hui au dépôt, il en reste 18 à 6h du soir, et ce ne sont pas les meilleures. Il n'y a qu'un garçon qui est malade et a besoin d'un repos sérieux. Je pense que samedi, après la foire, il n'y en aura guère qui resteront. Peut-être faudra-t-il diminuer les prix ? On le fera, plutôt que d'en faire des fainéantes».

Enquêtes

Le Directeur exerce, pour le compte de l'Assistance Publique, la tutelle des pupilles ; il veille donc à leur bonne conduite, leur bien-être, leur devenir (journal de Mathieu Tamet) :

3 octobre 1910 : «A midi 50 je pars à Champlois (1 km après Quarré) faire une enquête sur une série de vols commis par une gamine de 11 ans 1/2. Je promets le remboursement des larcins et je fais écrire au Procureur le retrait de la plainte que je mets moi-même à la poste de Quarré ; je demanderai l'envoi de ce mauvais sujet dans une autre agence, et l'affaire s'arrêtera là, je pense. »

30 janvier 1911 : « Ce matin vers 8h 1/2 Mlle G. est venue me déclarer que ma pupille P. Louise gardait l'argent qu'on lui donnait pour affranchir les lettres à porter à la poste et conservait les lettres dans sa chambre. Je me suis rendu chez Mlle G. et j'ai eu sous les yeux les pièces à conviction. Quelle mauvaise gale à 14 ans ! Je ne la placerai dorénavant qu'à la campagne. »

7 février 1911 : « A 2h du soir je suis allé faire visite à M. le Procureur de la République pour obtenir sa bienveillance en faveur de 2 gamines de 15 et 16 ans [...] qui se sont amusées à chaparder des bibelots sans valeur à un marchand forain, le jour de la foire, à Quarré les Tombes. Je pense que l'affaire n'ira pas plus loin car c'est plutôt de l'enfantillage qu'autre chose. »

Filles-mères

Ce cas survient trois à quatre fois par an. En général elles abandonnent l'enfant qui devient pupille du département de l'Yonne. Exceptionnellement, la mère garde son enfant et reçoit une indemnité de « prévention d'abandon ».

23 mars 1910 : « A 7h 20, départ en voiture (à deux chevaux) pour aller faire une enquête à Forêt-Bréaut, à 5 km de Noyers-sur-Serein (à 35 km d'Avallon) sur la grossesse de l'élève Q. Berthe, âgée de 17 ans, enceinte de 7 mois. La pauvre fille m'a écrit des choses invraisemblables : elle y déclare ne pas connaître le nom du jeune homme avec qui elle a eu des relations sexuelles, pendant deux mois ! Pressée de questions, et hors la présence de son patron, elle finit par m'avouer qu'elle est enceinte du patron (homme de 60 ans) avec lequel elle a depuis longtemps des relations ; mais elle désire que son patron ignore cet aveu.

Avant de partir, je laisse entendre à M. B. (dont la femme est décédée depuis trois semaines) qu'il a manqué de surveillance et qu'il devra indemniser la jeune fille et payer les frais d'hospitalisation et d'accouchement. M. B. me déclare qu'il n'est que fermier, qu'il veut bien payer les frais d'hospitalisation et le gage, mais qu'il ne peut pas payer une indemnité. Je lui donne jusqu'à samedi pour réfléchir. »

Au sujet de cette affaire le rapport d'inspection de 1910 dit : « Q. Berthe a désigné son patron B. (60 ans). B. a offert de payer les frais d'hospitalisation et d'accouchement. L'administration a autorisé le Directeur à demander 500f comme solution amiable. En cas de refus une action en dommages sera envisagée. »⁽¹⁾ Le même rapport signale que l'année passée une plainte avait été déposée au Parquet contre M. M. (70 ans) pour relations avec la pupille B. âgée de moins de 13 ans et que M. M. « a été condamné le 13/11/09 par la Cour d'Assises à 2 ans de prison et aux frais pour attentat à la pudeur sans violence. »

20 mai 1911, samedi : « Aujourd'hui, j'ai trouvé un patron qui a mis sa bonne enceinte. Le misérable me l'a avoué en présence de M. Gâteau et de la fille G.M.L. : « il avait bu et la fille s'est laissée faire » ! Il ne possède rien qu'une femme et 5 enfants. Rien chez lui ne lui appartient : pas même le cheptel, tout est à la propriétaire. Je me renseignerai d'ailleurs, en allant faire mon enquête. »

3 novembre 1911 : « (Accouchement de D. Marcelle – Cruauté des nourriciers)

Cette nuit a été très froide, mais je ne m'en suis aperçu qu'en me levant vers 6h ³/₄, heure à laquelle le père Bailly est venu m'annoncer qu'on avait amené – de St Germain – à 6h du matin – une fille-mère et son enfant qu'elle avait eu dans la nuit, dans une écurie, la patronne, la femme M.-D., n'ayant pas voulu la laisser accoucher dans son lit. La pauvre fille fut amenée en voiture découverte par un froid terrible. Le petit garçon était plié dans une couverture de cheval – tout nu – plein de crottin et de paille !... Hélas ! Pauvre petit bonhomme qui est venu au monde chez des bourreaux. Après mon enquête que je suis allé faire ce soir aux Ruissottes, j'ai décidé de retirer les deux enfants qui étaient placés chez ces affreuses gens. S'il arrive malheur à la mère et à l'enfant, les époux M.-D. seront poursuivis.

M. P. Barbizet a quitté Avallon ce matin à 11h pour aller à Cravant, de là il ira à Toucy. Il est allé avec moi à l'hôpital voir l'accouchée de cette nuit, et il a approuvé les mesures que j'avais prises ».

4 novembre 1911, samedi : « L'accouchée d'hier et son petit garçon semblent être hors de danger. J'en suis bien aise, les pauvres malheureux. Elle n'abandonnera pas son enfant. »

8 novembre 1911 : « L'accouchement de D. Marcelle est connu de tout le monde, et les journaux de la région en parlent, paraît-il ; « l'Yonne » y a consacré un assez long article. Demain, la Revue de

¹ Le rapport d'inspection de l'année suivante (M. Delon) signale que M.B. n'a rien versé et que, faute de preuve, l'action a été abandonnée ; l'enfant aussi.

l'Yonne y consacrerait probablement un article. Je ne suis pas mécontent, il est nécessaire que les bourreaux soient connus. La pauvre fille n'abandonne pas son enfant, on lui aidera afin qu'elle ne manque de rien. »

9 novembre 1911 : « *La Revue de l'Yonne d'aujourd'hui contient un assez long article sur le triste accouchement de ma pupille Marcelle D.. Les journaux qui en parlent flagellent les coupables. Tant mieux. »*

En guise de conclusion : l'affaire des Vermireaux :

Cette affaire qui a secoué Avallon à partir de 1910 ne concerne pas directement l'agence de la Seine qui ne plaçait plus d'enfants dans les établissements en question.

Armand Landrin cumulait les fonctions de Directeur de la maison des Vermireaux à Quarré-les-Tombes, de Directeur de l'Institut sanitaire de filles de la route de Lormes, de Directeur de la Maison des Anormaux et usurpait le titre de Sous-Inspecteur chargé de la Direction des Enfants Assistés de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise. L'enquête a été déclenchée par une révolte des enfants placés aux Vermireaux. L'instruction commence en juillet 1910 et le « procès des Vermireaux » s'ouvre le 18 juillet 1911 ; il aboutit le 26 juillet à sept condamnations, dont 3 ans de prison ferme pour Mme Soliveau et 2 ans ferme pour Landrin. Les chefs d'accusation portent principalement sur des détournements de fonds et des mauvais traitements aux enfants.

Ce « pavé dans la mare », qui provoque des enquêtes administratives et une interpellation au Parlement, conduit à une réorganisation complète des services des Enfants Assistés de Seine et Marne et de Seine et Oise et à un retrait des enfants des autres établissements de Landrin. Il montre bien, a contrario, que le fonctionnement bien rôdé de l'agence de la Seine tient beaucoup à la conscience professionnelle et au sérieux de Mathieu Tamet.

Le cas particulier du Pupille L.

(Hippolyte Luc, 1883-1946)

Olivier Las Vergnas

Parmi les milliers de pupilles qui furent placés sous la responsabilité de Mathieu Tamet, l'un d'entre eux jouera un rôle particulier dans sa vie. Il s'agit du pupille Luc, un des nombreux enfants placés sur la petite commune de Sainte Magnance.

L'enfance : « je dois au département de la Seine d'avoir remplacé le père ouvrier, la mère ouvrière que la mort m'avait enlevés. »

Le 25 avril 1883, Luc naît à Paris (dixième arrondissement) de Clémentine Luc, ouvrière et de « père non dénommé ». Sa mère décède en juin 1888. Luc est alors placé dans le Morvan, chez Isaïe Prévost, fermier habitué à recevoir des enfants de l'assistance. Il écrira à la fin de sa vie que « orphelin dès l'enfance, je dois au département de la Seine, à ses œuvres d'assistance, d'avoir remplacé le père ouvrier, la mère ouvrière que la mort m'avait enlevés ». A la rentrée scolaire 1896, il a treize ans et devrait être gagé, mais une décision de poursuite d'études est prise pour lui. Luc devient « boursier du département de la Seine » et est inscrit au collège d'Avallon.

Sa bourse est maintenue dans les années suivantes. Les archives du département de la Seine signalent qu'en 1901 « Trois pupilles d'Avallon et de Romorantin ont obtenu le baccalauréat de l'enseignement secondaire. L'un d'entre eux est interne à Louis-le-grand à Paris ». Luc y continue en effet des études supérieures, toujours boursier du département de la Seine et obtiendra ainsi la licence es lettres.

L'âge adulte : « améliorer la condition du peuple, restée douloureuse et injuste »

16 septembre 1907. Hippolyte Luc épouse une avalonnaise, Maria Tamet, fille aînée de Mathieu Tamet. A la rentrée 1909, le voici nommé au Cateau, près de Lille, puis en 1911 à Valenciennes puis

Epinal. Après deux essais infructueux, il est reçu troisième à l'agrégation de philosophie en 1913. Quelques mois plus tard, il est mobilisé, deux fois blessé, et crée même un journal des poilus, intitulé le Klaxon. En 1916, Luc est nommé Sous-Lieutenant ; il est à nouveau blessé à Verdun et attrape la typhoïde. On le nomme finalement au Grand Quartier Général Pétain-Foch au moment de la signature de l'armistice.

Sa progression reprend dans le civil ; il devient Inspecteur d'académie à Charleville (1920), puis est nommé fin 1925 Sous-Directeur de l'Enseignement Technique au Ministère. Huit ans plus tard, il en sera promu Directeur, agissant pour le développement massif d'un Enseignement Technique contrôlé par l'Etat au service d'une politique de promotion sociale du peuple. Il dira à la fin sa vie : « né peuple, j'étais resté peuple (...) il ne s'agissait pas pour moi de faire une carrière, d'obtenir une série d'honneurs et d'avantages. (...) le but que j'ai visé a toujours été d'améliorer autant que je le pourrais la condition du peuple, restée dans ses grandes lignes, douloureuse, injuste ».

De la maturité à la chute : « il eut laissé passer tous les régimes pourvu que l'Enseignement Technique ne passât point »

Hippolyte Luc reste en poste durant l'occupation, défendant l'autonomie de l'Enseignement Technique face au secrétariat à la jeunesse. Henri Pierron, Directeur de l'INOP, dira de lui : « il eût laissé passé tous les régimes pourvu que l'Enseignement Technique ne passât point ». Atteint d'un cancer début avril 44, il est opéré le 27 avril. On l'interdit alors d'accès au ministère et il est mis en demi-traitement. Cet état est maintenu par le gouvernement qui suit la Libération. Le 13 mars 1945, il est convoqué devant le conseil supérieur d'enquête du Ministère de l'Education Nationale qui le réintègre au même grade le 22 septembre 45. A un détail près : il est remis en activité « avec des fonctions égales en importance à celle qu'il occupait avant sa suspension, mais qui soient en dehors de la Direction et de l'administration de l'Enseignement Technique. Motif : « sa conception isolationniste de l'enseignement technique ». Hippolyte Luc décède le 20 février 1946, laissant un fils Jean né en 1911 et une fille Anne-Marie née en 1918 (la mère des auteurs).

Avallon vu par Hippolyte Luc (poème non daté) : **Avallon-Yonne**

*Ville peinte sur la colline,
Piège pour l'œil et pour le cœur,
Ici, des masques d'orphelines
Cachent des museaux de rongeurs,
Ici, la faillite est la règle,
Ici, l'amertume est la loi,
Et de l'enfance à la vieillesse
Ici l'on passe en quelques pas.
Le ciel tendre est plein d'hirondelles,
Le brouillard monte des vallées.
Le jour s'attarde à la fenêtre
Où rêve une vierge fanée.*